



**CONTRAT DE PRESTATIONS  
INTELLECTUELLES :  
Journée « Assises des restaurations après  
inondation au musée Girodet »  
5 avril 2024, Montargis, musée Girodet**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

**L'Agglomération Montargoise et rives du Loing** (ci-après dénommée l'**AME**), 1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis - CS 10 317-45125 Montargis cedex, représentée par son Président, Jean-Paul BILLAULT, dûment habilité à cet effet,

ET

**Monsieur Olivier ZEDER**, domicilié :

.....  
.....

II A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1<sup>er</sup> : OBJET

L'AME confie à **M. Zeder** l'ouverture de la journée des « Assises des restaurations après inondation au musée Girodet » qui se tiendra le 5 avril 2024 de 9 h à 18 h au musée Girodet à Montargis.

Article 2 : CONTENU

La prestation comprend :

- Le déplacement aller-retour avec une nuitée, dans la limite de la somme forfaitaire de 195 € [forfait 1 « régional »] ;

Article 3 : DUREE

La mission confiée à **M. Zeder** prend effet à la signature des parties et s'achève le jour de la prestation, le 5 avril 2024..

Article 4 : PAIEMENT

Pour la réalisation de cette prestation **M. Zeder** percevra la somme maximale de **195€ TTC (cent-quatre-vingt-quinze euros TTC)**, sur présentation d'un justificatif de déplacement.

L'AME se libérera des sommes dues par mandat administratif sur le compte IBAN :

.....  
.....

Fait en trois exemplaires originaux.  
A Montargis, le 11 mars 2024.

**Olivier ZEDER**

[signature]

**Le Président de l'AME,  
Jean-Paul BILLAULT**

[signature]